



N.REF : JJG/CB
DC N° 11.102

DECISION

***Concernant la fixation des tarifs
pour les Centres Sportifs
à compter du 1^{er} mai 2011***

=°=°=°=°=

Le Député-Maire de la Ville de ROYAN,

. Vu la délibération du Conseil Municipal du 19 juin 2010, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 21 juin 2010 compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu l'arrêté ASG N°10/0787 en date du 21 juin 2010 rendu exécutoire le 21 juin 2010, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

D E C I D E

- de fixer les tarifs pour les Centres Sportifs à compter du 1^{er} mai 2011, comme suit :

	Ancien tarif	Nouveau tarif
« Les Royanturiers » (4 - 6 ans) <ul style="list-style-type: none"> • Inscription annuelle • Inscription en fin d'année 	45,00 € 22,00 €	46,00 € 22,50 €
« Centre de Découverte Sportive » (6 – 12 ans) <ul style="list-style-type: none"> • La semaine • La semaine supplémentaire • Le mois (4 semaines) • La semaine « petites vacances » 	45,00 € 22,00 € 105,00 € 26,00 €	46,00 € 22,50 € 107,00 € 26,50 €
« Acti sport » (11 – 16 ans) <ul style="list-style-type: none"> • La semaine • La semaine supplémentaire • Le mois (4 semaines) • La semaine « petites vacances » 	45,00 € 22,00 € 105,00 € 26,00 €	46,00 € 22,50 € 107,00 € 26,50 €

- d'encaisser la recette correspondante au compte 70631 fonction 422 du Budget Communal.

Certifié exécutoire
 Compte tenu de l'accomplissement
 des formalités légales
 le 21 mars 2011

Fait à ROYAN, le 18 mars 2011

Pour le Député-Maire,
 Le Premier Adjoint,
 Bernard GIRAUD